

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 31 mars à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 25 mars, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOCH, Catherine MANZANARÈS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Éric COUVEZ pouvoir à Jérôme SULIM, Baghdadi ZAMOUM pouvoir à Sarah TENDRON, Virginie GRENIER pouvoir à Hélène CRENN, Joao DE OLIVEIRA pouvoir à Farida REBOUH, Mohamed HARIZ pouvoir à Jocelyn GENDEK, Newroz CALHAN pouvoir à Jean-Pierre FROMONTEIL, Léa MARIÉ pouvoir à Laurent FOUILLOUX, Sébastien ALIX pouvoir à Catherine MANZANARÈS

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique TALLÉDEC

DÉLIBÉRATION : 2025-035

OBJET : CONVENTION D'AIDE AUX VACANCES ENFANTS (AVE) : VILLE DE SAINT-HERBLAIN / CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 44

DÉLIBÉRATION : 2025-035
SERVICE : DIRECTION DE L'ÉDUCATION

OBJET : CONVENTION D'AIDE AUX VACANCES ENFANTS (AVE) : VILLE DE SAINT-HERBLAIN /
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 44

RAPPORTEUR : Guylaine YHARRASSARRY

Cet été, la Ville de Saint-Herblain va proposer à 480 enfants et jeunes de 5 à 17 ans de participer à un séjour. Pour les parents, c'est l'assurance d'une offre de qualité, avec un encadrement qualifié, pour un coût maîtrisé. Pour les enfants et les jeunes, c'est la perspective de nouvelles rencontres, de découvertes d'activités dans un cadre différent, qu'il s'agisse de séjours sportifs, culturels, ludiques, de séjours à la mer, à la campagne ou à proximité de Saint-Herblain.

Une offre diversifiée, mais centrée autour de valeurs telles que la solidarité, la laïcité, le respect de l'autre et l'accessibilité. Les séjours d'été sont ainsi un moyen de développer son autonomie, d'apprendre la responsabilité, de vivre ensemble aussi bien pendant les activités que dans les temps de vie quotidienne.

Une offre qui par sa tarification est accessible aux familles à revenus modestes.

Ces séjours s'inscrivent donc pleinement dans les finalités de la politique d'action sociale familiale de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique, qui contribue à soutenir l'accès et le départ en vacances des enfants des familles allocataires, et particulièrement des vacances collectives qui contribuent au développement de l'acquisition de l'autonomie, favorisent l'ouverture aux autres, et la mixité sociale.

Afin de bénéficier du dispositif d'Aide aux Vacances Enfants (AVE), une convention de partenariat avec la CAF44 doit être signée. Cette convention a pour objet de régir les relations entre la CAF et la Ville, gestionnaire de séjours d'accueil avec hébergement, organisés pendant les vacances scolaires dans le cadre de l'aide aux vacances enfants.

L'AVE est une aide versée aux organisateurs des séjours, après adaptation des tarifs des familles concernées.

L'AVE finance entre 65 % et 80 % du coût des séjours d'une durée de 5 à 15 jours pour les familles dont le quotient est inférieur ou égal à 700.

QF inférieur ou égal à 350 : participation de la CAF à hauteur de 80 %
QF entre 351 et 500 : participation de la CAF à hauteur de 75 %
QF entre 501 et 700 : participation de la CAF à hauteur de 65 %

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention d'aide aux vacances enfants (AVE) entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales 44 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à l'éducation et à la jeunesse à la signer ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à l'éducation et à la jeunesse à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 31/03/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Dominique TALLÉDEC

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 03/04/2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 04/04/2025